

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08713
Numéro SIREN : 580 200 343
Nom ou dénomination : SOCIETE IMMOBILIERE LES FRANCISCAINES

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 72166

Société Immobilière les Franciscaines

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Société Immobilière les Franciscaines

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé de la **société Immobilière les Franciscaines**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société Immobilière les Franciscaines** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 31 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by 'COHEN'.

Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	582 279	0	582 279	582 278
Constructions	29 427 569	20 019 802	9 407 767	10 258 072
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	291 299	0	291 299	291 299
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	30 301 146	20 019 802	10 281 345	11 131 649
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	2 825	0	2 825	2 825
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	2 825	0	2 825	2 825
Total Actif Immobilisé (II)	30 303 971	20 019 802	10 284 170	11 134 474
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	312 314	0	312 314	0
Autres créances	6 687 173	0	6 687 173	4 472 911
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	6 999 487	0	6 999 487	4 472 911
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	39	0	39	1 362 569
TOTAL Disponibilités	39	0	39	1 362 569
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total Actif Circulant (III)	6 999 525	0	6 999 525	5 835 480
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	37 303 496	20 019 802	17 283 695	16 969 954

B. Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 1 260 000	1 260 000	1 260 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		126 000	126 000
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	2 133 898	2 133 898
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		2 259 897	2 259 898
Report à nouveau		7 264 042	6 768 558
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	806 341	495 483
Subventions d'investissement		331 378	345 370
Provisions réglementées		2 006 285	2 006 285
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	13 927 944	13 135 594
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		73 500	73 500
Provisions pour charges		0	0
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	73 500	73 500
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 737 049	3 418 320
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	277 695	277 695
TOTAL Dettes financières		3 014 744	3 696 015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 585	2 400
Dettes fiscales et sociales		235 893	46 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		22 030	15 552
TOTAL Dettes d'exploitation		267 507	64 845
Produits constatés d'avance		0	0
	TOTAL DETTES (IV)	3 282 251	3 760 860
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
	TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	17 283 695	16 969 954

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	1 877 821	-	1 877 821	1 832 853
Chiffres d'affaires nets	1 877 821	-	1 877 821	1 832 853
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	45 821
Total des produits d'exploitation (I)	-	-	1 877 821	1 878 674
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	4 537	11 112
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	230 907	238 258
Salaires et traitements	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-
			Dotations aux amortissements sur immobilisations	850 304
			Dotations aux provisions	847 757
Dotations d'exploitation	-	-	-	-
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	-
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	-
Autres charges	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation (II)	-	-	1 085 748	1 097 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	-	792 072	781 547
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	37	43
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	52 431	54 847
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)	-	-	52 468	54 890
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	52 145	57 844
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)	-	-	52 145	57 844
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	323	(2 954)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-	-	792 395	778 593

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 992	27 984
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	327
Total des produits exceptionnels (VII)	13 992	28 311
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	151
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	110 333
Total des charges exceptionnelles (VIII)	46	110 484
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	13 946	-82 173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	200 937
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 944 280	1 961 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 137 939	1 466 392
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	806 341	495 483

SOCIETE IMMOBILIERE LES FRANCISCAINES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 260 000 euros
Siège Social : 58 bis rue la Boétie, 75008 PARIS
580 200 343 R.C.S Paris

**DECISION PRISE LE 11 JUIN 2021 D'AFFECTION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

DECISION : AFFECTION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 806 341,39 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 806 330 euros.
- Imputation de 11,39 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 7 264 053,18 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2019	néant	40 %	néant
31 décembre 2018	néant	40 %	néant
31 décembre 2017	299 992	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

**Le Président ELSAN SAS
représentée par Monsieur Laurent CHICHE**

DocuSigned by:

5B3A6A109AF64CE...

Société Immobilière les Franciscaines

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Société Immobilière les Franciscaines

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé de la **société Immobilière les Franciscaines**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société Immobilière les Franciscaines** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 31 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a horizontal line extending to the right, crossing the vertical part of the 'C'.

Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	582 279	0	582 279	582 278
Constructions	29 427 569	20 019 802	9 407 767	10 258 072
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	291 299	0	291 299	291 299
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	30 301 146	20 019 802	10 281 345	11 131 649
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	2 825	0	2 825	2 825
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	2 825	0	2 825	2 825
Total Actif Immobilisé (II)	30 303 971	20 019 802	10 284 170	11 134 474
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	312 314	0	312 314	0
Autres créances	6 687 173	0	6 687 173	4 472 911
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	6 999 487	0	6 999 487	4 472 911
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	39	0	39	1 362 569
TOTAL Disponibilités	39	0	39	1 362 569
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total Actif Circulant (III)	6 999 525	0	6 999 525	5 835 480
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	37 303 496	20 019 802	17 283 695	16 969 954

B. Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 1 260 000	1 260 000	1 260 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		126 000	126 000
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	2 133 898	2 133 898
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		2 259 897	2 259 898
Report à nouveau		7 264 042	6 768 558
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	806 341	495 483
Subventions d'investissement		331 378	345 370
Provisions réglementées		2 006 285	2 006 285
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	13 927 944	13 135 594
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		73 500	73 500
Provisions pour charges		0	0
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	73 500	73 500
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 737 049	3 418 320
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	277 695	277 695
TOTAL Dettes financières		3 014 744	3 696 015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 585	2 400
Dettes fiscales et sociales		235 893	46 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		22 030	15 552
TOTAL Dettes d'exploitation		267 507	64 845
Produits constatés d'avance		0	0
	TOTAL DETTES (IV)	3 282 251	3 760 860
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
	TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	17 283 695	16 969 954

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	1 877 821	-	1 877 821	1 832 853
Chiffres d'affaires nets	1 877 821	-	1 877 821	1 832 853
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	45 821
Total des produits d'exploitation (I)	-	-	1 877 821	1 878 674
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	4 537	11 112
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	230 907	238 258
Salaires et traitements	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-
			Dotations aux amortissements sur immobilisations	850 304
			Dotations aux provisions	847 757
Dotations d'exploitation	-	-	-	-
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	-
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	-
Autres charges	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation (II)	-	-	1 085 748	1 097 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	-	792 072	781 547
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	37	43
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	52 431	54 847
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)	-	-	52 468	54 890
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	52 145	57 844
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)	-	-	52 145	57 844
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	323	(2 954)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-	-	792 395	778 593

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 992	27 984
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	327
Total des produits exceptionnels (VII)	13 992	28 311
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	151
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	110 333
Total des charges exceptionnelles (VIII)	46	110 484
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	13 946	-82 173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	200 937
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 944 280	1 961 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 137 939	1 466 392
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	806 341	495 483